

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 22 décembre 2021

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec),
H4Z 1A2

**Objet : R-4169-2021 Phase 1 Énergir & Hydro-Québec – Demande relative aux
mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments /
DEMANDE DE REPORT DU DÉPÔT DE LA PREUVE DU ROÉÉ
n/d : 1001-141**

Chère consœur,

Suite à la décision procédurale de la Régie [D-2021-138](#) du 29 octobre 2021, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) a établi avec ses membres, analystes, témoins et avocats un plan pour la préparation de sa preuve et son dépôt prévu le 6 janvier 2022 dans le dossier en rubrique. Notre travail en ce sens s'est poursuivi lorsque la Régie a repoussé de deux semaines la date de l'audience, sans toutefois modifier le calendrier pour les autres étapes du dossier¹. À l'heure actuelle, notre équipe poursuit le travail dans la mesure où cela est possible.

Cependant, malgré ses efforts et compte tenu des motifs ci-après, notre équipe risque malheureusement de ne pas être en mesure de compléter l'élaboration de sa preuve pour le 6 janvier prochain. C'est pourquoi le ROÉÉ demande respectueusement à la Régie de repousser la date de dépôt de sa preuve.

D'abord, l'un des analystes du ROÉÉ dans le présent dossier, M. Jean-Pierre Finet, a dû subir une chirurgie le 20 décembre dernier, laquelle lui a été annoncée à seulement une semaine de préavis. Il est présentement en convalescence et en arrêt de travail jusqu'au 26 décembre 2021. Cela a inévitablement ralenti l'avancement de la preuve de manière imprévue.

¹ [A-0010](#).

Par ailleurs, la situation particulièrement critique liée à la pandémie de COVID-19 et les nouvelles mesures sanitaires annoncées affectent directement le travail de notre équipe. Notamment, M. Bertrand Schepper, également analyste pour le ROÉÉ dans le présent dossier, a des enfants en bas âge. Avec la fermeture hâtive des écoles pour la période des fêtes, et ce jusqu'au 10 janvier prochain, il doit s'occuper de ses enfants durant le jour et son travail en est grandement ralenti.

De manière plus large, le ROÉÉ a également pris connaissance des demandes de plusieurs intervenants, au cours des derniers jours, de reporter le dépôt de leurs preuves respectives². Il constate également que, pour leur part, Hydro-Québec et Énergir demandent à la Régie de maintenir le calendrier établi³.

Le ROÉÉ appuie les demandes des intervenants et fait valoir que la Régie ne devrait pas retenir les arguments avancés par Hydro-Québec et Énergir. Dans les circonstances et en cette période difficile, le report du dépôt de la preuve des intervenants réduirait grandement la pression sur les équipes des intervenants et leurs familles, sans pour autant affecter démesurément le déroulement du présent dossier et causer un préjudice injustifié pour Hydro-Québec et Énergir.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Gabrielle Champigny

Gabrielle Champigny, avocate

GC/gc

cc. (par courriel) :

M^{es} Joëlle Cardinal et Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec

M^{es} Hugo Sigouin-Plasse et Philip Thibodeau, Énergir, s.e.c.

Bertrand Schepper, analyste

Jean-Pierre Finet, analyste

Laurence Leduc-Primeau, Coordination ROÉÉ

² C-AQP-0012; C-ACEFQ-CIFQ-0011; C-RNCREQ-0010; C-OC-0013; C-ACIG-0009.

³ B-0053.